

*Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Montréal, le 22 décembre 2010

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé
le 30 septembre 2010
V/dossier : R-3745-2010
N/dossier : 312-00441**

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint un original et onze copies de la demande mentionnée en titre, accompagnée des pièces Gaz Métro-1 à Gaz Métro-27, ainsi que des pièces Gaz Métro-29 et Gaz Métro-30. Vous noterez toutefois que les pièces Gaz Métro-3, Documents 1 et 2 ne sont pas complètes à ce jour mais que nous comptons vous les faire parvenir en janvier 2011.

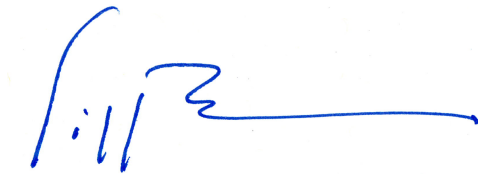
Quant aux pièces Gaz Métro-31 et suivantes, qui sont constituées des documents confidentiels comprenant notamment les états financiers d'entreprises privées non réglementées par la Régie, elles vous parviendront sous pli confidentiel séparé en janvier 2011.

Par ailleurs, Gaz Métro dépose **sous pli séparé et confidentiel**, en version papier seulement auprès de la Régie, la pièce Gaz Métro-28, Document 1 ainsi qu'une version confidentielle de la pièce Gaz Métro-30, Document 1.

Gaz Métro demande qu'une ordonnance de confidentialité soit rendue à l'égard de ces deux pièces, tel que le permet l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Nous joignons deux affidavits supportant cette demande d'ordonnance de confidentialité.

Enfin, vous trouverez ci-joint la liste des participants à la rencontre de présentation du rapport annuel tenue aux bureaux de Gaz Métro le 14 décembre 2010. À cet égard, nous portons à l'attention de la Régie que les pièces Gaz Métro-6, Document 4 ainsi que Gaz Métro-10, Document 4 (page 2) sont déposées par Gaz Métro en réponse aux demandes formulées par la Régie ou des intervenants lors de la rencontre du 14 décembre 2010.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Hugo Sigouin-Plasse

p.j.